

**Section 60 « Mécanique, Génie Mécanique, Génie Civil »****Profession de foi de la liste SNESUP-FSU et sympathisants (Collèges A et B)**

Le CNU est l'instance nationale décisionnaire de l'Université pour les carrières des Enseignants-Chercheurs (EC). Ses missions sont la qualification aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur, l'attribution de promotions et de Congés pour Recherches ou Conversions Thématiques, l'expertise des demandes de PEDR et le suivi de carrière. Cette instance est composée majoritairement d'élus.

Le CNU dans son ensemble est la cible d'attaques permanentes visant à sa dénaturation voire sa disparition. Le projet de loi de « transformation de la fonction publique » dessaisirait le CNU des procédures d'avancement de grade. Ce serait la fin du contingent national de promotion, alors que la Conférence des Présidents d'Université (CPU) envisage tout simplement de détruire le CNU.

Le CNU est composé de 52 sections. **La section 60 « Mécanique, génie mécanique, génie civil »** est une des sections les plus importantes en nombre d'enseignants-chercheurs. Elle est la section de rattachement de collègues répartis sur l'ensemble du territoire dans des établissements de tailles très différentes et travaillant dans des conditions différentes. Le SNESUP propose en section 60 des listes de candidats dans les deux collèges (A et B), syndiqués ou non, et dont les élus des deux collèges travailleront de manière concertée. Ces listes regroupent des candidats représentant la diversité des lieux géographiques, des différents types d'établissements d'exercice (Universités, IUT, Ecoles ...). Elles ont été constituées de façon à permettre un renouvellement des élus tout en gardant l'expérience de membres sortants. Les candidats sont conscients de la diversité des thématiques de la section 60, diversité qu'ils représentent eux-mêmes, et veilleront à une équité entre elles. Les élus SNESUP seront attentifs à la reconnaissance des travaux multidisciplinaires pouvant être aux frontières de la section. Les candidats feront tout pour que les débats et travaux puissent se faire dans un cadre apaisé afin d'en garantir leur impartialité et objectivité. Nos élus sortants ont contribué à cette sérénité lors de la précédente mandature et cela fait partie des engagements de nos candidats.

Le SNESUP s'est toujours prononcé contre la politique d'individualisation des rémunérations et de concurrence entre EC. Néanmoins dans le cadre contraint existant, le SNESUP défend l'examen national et transparent des demandes de PEDR par le CNU. **Concernant le suivi de carrière**, nos élus ont en un premier temps œuvré à ce que la section 60 ne le mette pas en œuvre lors des nombreux débats qui ont eu lieu. Prenant acte de la décision de la section de le mettre en œuvre, ils n'ont pas fait la politique de la chaise vide et ont fait en sorte que les dossiers soient évalués de manière bienveillante. Nous souhaitons poursuivre cette politique, tout en réaffirmant que ce dispositif est inutile et en demandant que celui-ci soit supprimé du décret régissant le statut des Enseignants-chercheurs. En outre, les élus SNESUP poursuivront, en liaison avec ceux du Comité National de la Recherche Scientifique, l'action pour la mise en place de modalités d'évaluation collégiales et démocratiques des unités de recherche.

# VOTEZ POUR LES LISTES CNU PRESENTÉES PAR LE SNESUP-FSU

**SNESUP-FSU**

avec le soutien du SNCS-FSU, listes ouvertes aux non-syndiqué-e-s, composées sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.

Le SNESUP-FSU propose des candidat-e-s engagé-e-s dans leurs activités scientifiques et pédagogiques, représentatif/ves de la diversité des établissements et des territoires, des thématiques et approches de leurs champs disciplinaires. Il a fait le choix de viser la parité des candidat-e-s.

## NOS ACTIONS AU COURS DE LA PRECEDENTE MANDATURE :

Par leurs actions au sein des sections CNU, mais aussi par leur investissement dans les bureaux de section, nos élu-e-s ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Nos élu-e-s ont :

- défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures ;
- refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière qu'ils n'ont pas mis en œuvre dans leur grande majorité ;
- obtenu, dans les sections où le suivi de carrière a été mis en œuvre, qu'il ne consiste pas en une évaluation productiviste mais qu'il fasse l'objet d'appréciations qualitatives et de recommandations concernant les conditions de travail ;
- proposé de nombreuses motions demandant une augmentation du nombre de CRCT, promotions et PEDR mais également dénonçant le suivi de carrière, PARCOURSUP, la loi ORE et l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.

**Par leur action au sein de la CP-CNU, ils ont obtenu un contingent MCF séparé du contingent PU pour l'évaluation des dossiers de candidature à une PEDR.**

## NOS CANDIDAT·E·S S'ENGAGENT :

### Sur le fonctionnement des sections et des membres du CNU

- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU ;
- Défendre au sein de la CP-CNU des règles de déontologie communes à l'ensemble des sections ;
- Ne pas utiliser sa position d'élu à des fins personnelles ;
- Mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers ;
- Rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance de l'activité des sections.

### Sur l'amélioration des conditions d'exercice du métier

- Mettre en débat des propositions concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tenir compte des interruptions de carrières et veiller à la représentation des femmes dans les promotions ;
- Agir pour l'augmentation du contingent de congés de recherche ou de reconversion thématique.

### Sur l'analyse des dossiers et la défense des collègues

- Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC : enseignement sous toutes ses formes ; recherche y compris interdisciplinaire ; diffusion des connaissances scientifiques ; activité et responsabilités administratives, électives ;
- Apprécier les activités à l'aune des moyens mis à disposition de l'EC sans prendre comme étalon les dossiers des collègues qui bénéficient de conditions exceptionnelles (chaire d'excellence, IDEX, IUF...) ;
- Prendre en considération les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
- Défendre la diversité des approches épistémologiques, théoriques, méthodologiques au sein des disciplines ; combattre toute normalisation des pratiques de recherche et des modes de diffusion des résultats ; défendre et promouvoir l'usage de la langue française ;
- Défendre une analyse qualitative des dossiers et ne pas se cantonner à l'aspect bibliométrique quantitatif ni aux seules listes de publications reconnues par l'HCERES ;
- Refuser toute grille d'évaluation automatique sous forme de lettres ou chiffres ;
- Conseiller les collègues qui le souhaitent lors de la constitution de leur dossier et les informer à l'issue de la session CNU dans le respect de la confidentialité des débats.